



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

752, rue St-Joseph
Saint-Louis (Québec) J0G 1K0
450 792-2001
rarc@mrcmaskoutains.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue à son siège social au 752, rue St-Joseph à Saint-Louis, le jeudi 20 avril 2023 à 19 h 30, à laquelle séance étaient présents :

Mesdames les administratrices Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Hugo Laporte, Sylvain Lafrenaye, Marcel Therrien, Yvon Daigle, Denis Benoît, Richard Gauthier, Richard Potvin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin, président.

Résolution 23-04-25

Coût du loyer fixe du compteur d'eau - Modification

Sur la proposition de Richard Gauthier
Appuyée par Marguerite Desrosiers

Il est résolu à l'unanimité de remplacer l'article 6 du règlement numéro 35-14 «Règlement visant à modifier le règlement 21-2 concernant les branchements au service d'aqueduc aux usagers de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre» par le suivant :

Article 6

Un compteur d'eau doit être installé au bâtiment principal et dans un endroit facilement accessible en tout temps pour en permettre l'entretien et la lecture. Un robinet d'arrêt doit être installé par le propriétaire, à ses frais, sur la conduite, immédiatement avant le compteur d'eau. Le compteur d'eau est fourni et installé par la Régie, moyennant un loyer fixe de 310\$.

Ce coût unitaire peut être modifié par résolution, en tout temps.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, le 24 avril 2023.


Jacqueline Lavallée,
Directrice générale et greffière trésorière